



# La section de Créteil

## vous informe

Janvier 2022

### NOUVEAUX HORAIRES DE TRAVAIL :

Lors du Comité Technique du 16 décembre, il y a eu adoption du temps de travail annuel à 1607 heures à Créteil. Ceci à la suite de la loi de transformation de la fonction publique qui avait rendu obligatoire cette mise en place.

La base de notre temps de travail est donc à présent sur une base 7h30 par jour soit 37h30 par semaine sauf certains services comprenant des contraintes particulières (travail de nuit, week-end, ...).

L'ensemble des services et fonctions ont été vus durant les derniers mois par les organisations syndicales. La section CFDT est restée vigilante sur cette mise en place en étant présente sur l'ensemble des concertations et réunions.

Pour certains services comme les Aides à Domiciles, cela a totalement modifié l'organisation du temps de travail suites aux réflexions autour de l'organisation de ce service.

Une réunion en soirée en intersyndicale (FSU, Sud, CFDT, CGT) a permis la rencontre des agents. Après discussion et échanges sur les conséquences des modifications possibles, le choix des agents s'est orienté sur une extension de l'amplitude horaire en semaine et une mise en place du travail un weekend sur dix.

Un nouveau **Règlement Intérieur des Congés** doit voir le jour prochainement, pour permettre à tous une compréhension du nouveau système de congés mis en place.

### **Enfin la reconnaissance du métier d'Auxiliaire de Puériculture !**

### **Les AP passent en catégorie B au 1<sup>er</sup> janvier 2022**

Grâce à la signature de la CFDT lors du Ségur de la santé, les agents de la fonction Publique voient leur carrière améliorée.

Les carrières de ces agent-e-s vont s'accélérer ainsi que leur rémunération.

C'est aussi la reconnaissance de leurs métiers et de leurs compétences.

C'est un premier pas vers l'égalité salariale car les filières dites féminisées sont moins rémunérées que les filières plus masculines.



## AU NIVEAU NATIONAL :

### Rémunération dans la fonction Publique

« Le système est à bout de souffle »

A réagi Mylène Jacquot, secrétaire générale de la CFDT fonction publique, à la sortie du rendez-vous avec la ministre de la Transformation et de la Fonction publique. Nous sommes mécontents de ces annonces. La CFDT demandait le relèvement du minimum de traitement (qui permet qu'aucun agent public ne soit rémunéré en dessous du SMIC), la valorisation des niveaux de qualifications exigés au recrutement, le maintien des amplitudes de carrière et enfin, la hausse de la valeur du point d'indice afin de couvrir les pertes de pouvoir d'achat de tous les agents !

« Ni les niveaux de qualifications ni les amplitudes de carrière ne sont préservés. Cela confirme que l'état de dégradation de la grille de rémunérations est arrivé à un niveau qui appelle des travaux d'ampleur ».

Mais au 1<sup>er</sup> janvier 2022, les agents en catégorie C ont tout de même leur indice minimum revalorisé, comme le SMIC, de 0.9%, soit les premiers indices des grilles C1 et C2.

L'année 2022 risque d'être longue et on n'est pas prêt de voir le bout du tunnel !

**LA CFDT VOUS SOUHAITE UNE BONNE ANNÉE !**



Une année placée sous le signe de la santé, de la solidarité et de l'engagement.

#### Section CFDT ville de Créteil

Pour l'année 2022, vos élus sont :

En CT : Claire ARNOLD, José BOISDUR, Céline LEBAS et Oumi HUMBLLOT

En CHSCT : Céline LEBAS et Serge KRAWIECK

**22 rue de Mesly - 1<sup>er</sup> étage à gauche**

Permanence

Les mardis et mercredis

Tél : 01 49 80 88 78 / 06 65 34 93 57

Mail : [cfdt@ville-creteil.fr](mailto:cfdt@ville-creteil.fr)